

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 01/07/2022

4. Mise en place d'une tarification modulée pour les temps périscolaires.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Vienne soutient le fonctionnement des ALSH par le versement d'une prestation de service. A ce titre et conformément à la circulaire 2008-196 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) les gestionnaires des ALSH s'engagent au regard du public à favoriser une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources sur tous les temps périscolaires.

Toutefois, il n'existe à ce jour sur la commune de Boisseuil une tarification modulée uniquement pour l'ALSH et pour les séjours. Il est ainsi nécessaire de mettre en place une tarification modulée pour l'ensemble des services périscolaires (garderie, restaurant scolaire et ateliers) à partir de la rentrée de septembre 2022.

Il est proposé d'utiliser les mêmes tranches que pour l'ALSH :

- 1^{ère} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €,
- 2^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €,
- 3^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €.

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- Garderie : le tarif actuel est de 1,15 € pour les enfants de Boisseuil et 2,25 € pour les enfants hors Boisseuil.
- Nouveaux tarifs :

	Commune	Hors commune
Tranche 1	1,15 €	2,25 €
Tranche 2	1,21 €	2,36 €
Tranche 3	1,27 €	2,48 €

- Ateliers périscolaires : le tarif actuel est de 17,80 € par cycle pour les enfants de Boisseuil et 26,10 € par cycle pour les enfants hors Boisseuil.

- Nouveaux tarifs :

	Commune	Hors commune
Tranche 1	17,80 €	26,10 €
Tranche 2	18,69 €	27,41€
Tranche 3	19,62 €	28,78 €

- Restaurant scolaire : le tarif actuel est de 2,40 € le repas pour les enfants de Boisseuil et 4,20 € par cycle pour les enfants hors Boisseuil.
- Nouveaux tarifs :

	Commune	Hors commune
Tranche 1	2,40 €	4,20 €
Tranche 2	2,52 €	4,41 €
Tranche 3	2,65 €	4,63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'appliquer les tarifs ci-dessus à partir de la rentrée de septembre 2022,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures
 Le Maire,
 Philippe JANICOT

